

Pour payer vos impôts ? A chacun sa formule !

Le paiement direct en ligne



- Une formule **rapide, sécurisée** et **sans engagement**,
- **Aucun** frais d'affranchissement, **Aucun** déplacement,
- Le prélèvement sur votre compte bancaire intervient **10 jours** après la date limite de paiement,
- Un **délai supplémentaire de 5 jours pour payer**.

Le prélèvement à l'échéance



- Le prélèvement sur votre compte bancaire intervient **10 jours** après la date limite de paiement,
- Vous **êtes informé** avant chaque prélèvement,
- Votre contrat est reconduit chaque année **sans démarche de votre part**.

Le prélèvement mensuel



- Vous n'avez plus à vous soucier de vos **échéances** de paiement,
- Vous **êtes informé** des dates et montants des prélèvements,
- Votre contrat est reconduit chaque année sans **démarche de votre part**.

IMPOTS.GOUV.FR
Le site qui rend services

Votre interlocuteur pour le prélèvement
le Centre Prélèvement Service de Strasbourg :
Tél : 0810 012 010
Courriel : cps.strasbourg@dgfip.finances.gouv.fr


...et aussi sur appli mobile
Impots.gouv